



## validité d'un lettre avertissement

Par **DAC**, le **16/08/2009** à **15:08**

Après avoir demander, la régularisation de mes bulletins de salaire (fin mai)[ absence de bulletin, aucun pareil, j'ai commencé à mi temps avec un salaire X (mars avril 2008), après j'ai eu des bulletins à plein temps toujours à salaire X, quand je les avais, en décembre de nouveau mi temps à salaire X, puis depuis janvier salaire X sans temps.

Depuis, cette demande par mail, je suis harcelé, (coupure de mon téléphone vers l'étranger alors que ma fonction me demande de nombreux contacts particulièrement en Belgique, je suis le seul cadre à signer ma présence, surveillance de tout ce que je fais, caméra, lecture de tous mes emails, courrier...)et en dernier lieu, la veille de mon départ en clinique, j'ai reçu un mail de ma direction, vendredi 24 juillet 2009 11:35"Objet : réunion

D bonjour,

Avec (Z)président, nous aimerions nous entretenir avec toi cet après midi.

Merci de t'arrêter aux locaux de Gignac en fin d'après midi avant de rentrer. Cordialement Y(DG)". Je suis passé à 18 h, ils m'ont remis un avertissement en main propre, avec plein d'argument complètement faux et je peux le prouver (document écrit). J'étais seul.

Je voulais savoir qu'elle est la validité d'une telle lettre d'avertissement.

Dois je y répondre et si oui dans quel délai. Ils savaient que je devais rentré en clinique pour 3 semaines, pendant ces trois semaines, je n'avais accès à aucun moyen de communication.

Je suis cadre, convention collective Métallurgie. Mon seul contrat de travail est mon bulletin de salaire, avec ma fonction mais sans aucun indice.

Je vous remercie par avance de votre réponse